



Direction du Logement et de l'Habitat

2021 DLH 455 - Modifications de garanties d'emprunt finançant la réalisation d'un programme de réhabilitation de logements sociaux par la RIVP - Garantie des prêts PAM et PHB.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations 2014 DLH 1271 et 2021 DLH 179-6, le Conseil de Paris a financé un programme de réhabilitation de logements sociaux réalisé par la RIVP au 54, rue Pierre Larousse (14^e) et a accordé dans ce cadre la garantie de la Ville de Paris aux prêts finançant ce projet.

La durée des prêt et les caractéristiques financières ont été modifiées, au regard des offres de prêts émises par la Caisse des Dépôts et des Consignations et de la durée résiduelle du bail. Le montant emprunté n'a pas évolué.

Je vous propose en conséquence de garantir ces emprunts bancaires permettant de financer cette opération de logement social.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris